

SECTION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE FOOTBALL



Collège Camille Guérin
Saint Méen le Grand



COLLÈGE CAMILLE GUÉRIN SAINT MÉEN LE GRAND

SÉLECTIONS D'ENTRÉE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite du dépôt de dossier : **05/04/2024**

Réservées aux joueurs licenciés FFF du District 35 et zone limitrophe, nés en 2011 ou 2012, futurs élèves de **4^e Générale**.



OBJECTIFS de la SCOLARITÉ AU COLLÈGE CAMILLE GUÉRIN

La SSD hébergée au sein du collège Camille Guérin souhaite offrir à ses élèves un développement personnel propice à une orientation choisie à l'issue de la classe de troisième à travers :

- Une scolarité accompagnée,
- une formation footballistique permettant de développer leurs capacités de joueur,
- un apprentissage de la vie en communauté.

Pour y parvenir nous prônons des valeurs : Respect, Travail, Discipline, Rigueur et Progrès.

HÉBERGEMENT

L'internat prévoit l'accueil du **lundi matin 8h** jusqu'au **vendredi 17h**. Il est fermé pendant les vacances scolaires.

Les élèves sont répartis sur deux étages de 16 lits chacun et dans des chambres de 2 ou 3 avec salle d'eau attenante.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le coût annuel de l'internat est d'environ 1750€ (selon les tarifs votés).

L'inscription à l'Association Sportive est obligatoire pour participer aux compétitions organisées par l'UNSS.

Un équipement (maillot, short, ...) est à la charge des familles ; un pack (facultatif) pourra vous être proposé par le District de football en début d'année scolaire.

SCOLARITÉ

Au collège Camille Guérin, les élèves de la SSD sont des élèves de 4^e et de 3^e comme les autres. Ils sont soumis au règlement intérieur de l'établissement. Ils suivent tous les cours y compris ceux d'EPS. Les exigences pédagogiques et la charge de travail sont identiques pour tous et l'équipe pédagogique peut à tout moment se réserver l'arbitrage de suspendre temporairement un élève de la SSD si les résultats obtenus sont insuffisants. De même, les candidatures sont réévaluées d'une année sur l'autre car le maintien dans la section n'a aucun caractère automatique. Les élèves dont les résultats sportifs et ou scolaires, l'attitude ou le comportement ne sont plus conformes aux conditions initiales de recrutement ne seront pas reconduits en classe de 3^e au collège Camille Guérin.

L'Anglais est enseigné en première langue vivante. En seconde langue, les élèves apprendront l'Espagnol ou l'Allemand.

Les jeunes s'entraînent au sein de la section quatre fois par semaine.

Ils participent aux compétitions UNSS de Football et à des rencontres les opposant aux centres de formation du grand ouest.

LE FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

Le département d'Ile-et-Vilaine compte sur son territoire 24 SSL dont l'aboutissement logique, pour les meilleurs jeunes (football, études, comportement) est de postuler à l'entrée en **Section Sportive Départementale 4^{ème} / 3^{ème}**.

La fiche de candidature est à retourner **complète** pour participer aux sélections football qui constituent la première étape pour accéder à la section. Elle est à envoyer à l'adresse suivante :

Collège Camille GUERIN
Section Sportive Départementale 4^e / 3^e (Dpt 35)
3, ter rue Maurice
35290 ST MÉEN LE GRAND

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser auprès de M. LEGROS, Principal

TEL : 02 99 09 44 80

FAX : 02 99 09 44 85

Et également auprès de M. MARDELÉ Conseiller Technique Fédéral

TEL: 02 99 68 90 90

CONDITIONS de CANDIDATURE

Être né en **2011 ou 2012** pour l'élève postulant à une entrée en Section Sportive Départementale d'Ille et Vilaine en classe de **4ème**.

A NOTER :

L'admission à la Section Sportive Départementale est validée par une commission (composée d'enseignants, de personnels de l'établissement et de personnels du District) examinant :

- les résultats aux journées de sélection,
- les résultats scolaires,
- le comportement général de l'élève.

Les candidats doivent compléter puis faire parvenir au collège **pour le 05 avril 2024 au plus tard :**

- La fiche de candidature imprimée et renseignée**
- Les bulletins du 1er et 2ème trimestre de l'année scolaire en cours.**
- La photocopie de la licence FFF de la saison en cours (si vous n'en possédez pas une copie le numéro de licence sera suffisant) ou un certificat médical de non contre-indication à La pratique sportive (de moins de deux mois)**
- 1 enveloppe (22X11cm) timbrée portant l'adresse des responsables légaux (au tarif en vigueur)**
- Un chèque libellé à l'ordre du Collège Camille Guérin du montant des repas réservés, soit 5,00€ par repas**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ

ADMISSION

Dates des épreuves physiques à Saint Méen le Grand

mercredi 15 mai 2024 puis mercredi 29 mai 2024

Publication de la liste des élèves retenus sur le site internet du collège le 7 juin 2024 (sous réserve du **contrôle médical** à transmettre pour le **30 juin** au plus tard) :

<http://www.college-camilleguerin-stmeen.ac-rennes.fr/>